

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Conférence Nationale sur le Plan de Relance pour une Economie Nouvelle

Rapport final sur les travaux de l'atelier N°02 sous le thème du :
« Développement Industriel »

Présidé par M. Ferhat Ait Ali Braham, Ministre de l'Industrie

Rapport de restitution des travaux de l'atelier n°02

J'ai l'honneur de restituer auprès de vous les principales conclusions et propositions des travaux de l'atelier n° 02 présidé par Monsieur le Ministre de l'Industrie et portant sur le thème du développement industriel.

Le débat ouvert aujourd'hui autour du plan national de relance économique revêt en enjeu majeur, compte tenu, de l'importance d'une telle démarche qui exige en premier lieu une évaluation précise des données et des capacités dont nous disposons à cette fin, en suite, une définition des objectifs et des horizons auxquels nous aspirons par une approche inclusive, basée sur une large concertation entre les différents intervenants institutionnels, opérateurs et partenaires sociaux.

Par ailleurs, les participants à l'atelier expriment leur profonde satisfaction suite à l'intervention de Monsieur le Président de la République à l'occasion de la séance d'ouverture de cette conférence nationale, exprimant la volonté ferme des pouvoirs publics à la facilitation de l'acte d'investissement et l'accompagnement de ce dernier en levant tous les goulots d'étranglements, ainsi que la volonté de rétablir un climat d'affaire serein et incitatif.

L'industrie occupe une place centrale pour l'avenir de l'Algérie. Notre économie ne peut trouver son dynamisme sans une industrie forte à même de jouer son rôle moteur de croissance économique.

Malgré toutes les politiques industrielles antérieures mises en place depuis l'indépendance du pays, notre industrie demeure aujourd'hui vulnérable, pénalisée par un environnement peu performant et par sa faible compétitivité.

Les faibles performances de l'activité industrielle ont été loin de couvrir les besoins lancinants de développement économique, territorial et technologique, et

d'intégrer les nouveaux enjeux de compétitivité et de transformation de l'économie, notamment ceux liés au développement vertigineux du numérique.

En effet, les politiques et actions menées jusque-là qui visaient une réduction des importations et une réelle contribution dans le PIB en dehors des revenus des hydrocarbures, n'ont pas permis d'atteindre ces objectifs, et ce en dépit des multiples avantages accordés, notamment en matière des franchises fiscales, parafiscales, ayant pesé lourdement sur le trésor public.

Tenant compte de ces besoins et de ces enjeux, qui justifient une attention prioritaire des pouvoirs publics et pour faire face aux défis de la refonte de l'économie nationale, le plan d'action du Gouvernement a adopté **une nouvelle politique industrielle** articulée autour des grandes orientations stratégiques suivantes :

- Structurer l'économie autour des secteurs pourvoyeurs d'emplois, porteurs d'intégration et valorisant en priorité toutes les ressources du pays, tournés à terme vers l'exportation ;
- Créer un environnement des affaires transparent et équitable, favorable à l'investissement et à l'entrepreneuriat ;
- Mettre en place un nouveau mode de gouvernance économique et de management de l'entreprise ;
- Faire émerger une nouvelle économie fondée sur l'innovation, la compétitivité, la qualité et le savoir.

La refonte de l'économie nationale dès lors et incontestablement des actions vigoureuses de redressement autour d'un nouveau modèle de développement stratégique des filières industrielles centré sur la valorisation des ressources nationales.

En se basant sur les axes stratégiques de la nouvelle politique industrielle, la feuille de route opérationnelle, élaborée par le secteur de l'industrie, s'est assignée comme objectif phare une réelle contribution dans la diversification de notre économie, à travers le développement et la consolidation du potentiel industriel national. Un tel objectif ne peut être atteint qu'à travers :

- La relance de l'investissement productif et la prise en charge de la problématique ;
- L'amélioration du climat des affaires ;
- La densification du tissu de la PME/PMI ;
- Le développement des filières industrielles, notamment celles identifiées comme prioritaires ;
- Le développement de l'infrastructure nationale qualité ;
- La redynamisation du rôle du secteur public marchand ;
- L'adaptation du dispositif réglementaire et juridique avec les nouveaux défis de développement industriel.

S'agissant des débats entre les différents participants de cet atelier, les questions s'articulaient autour de 02 axes principaux en plus de quelques préoccupations diverses. Il a été question de :

- 1- La Gouvernance économique et la refonte du dispositif législatif et réglementaire.
- 2- Le développement des filières industrielles ; les incitations et les facilitations dont des mesures à court terme pour la simplification des procédures administratives dans le domaine de l'investissement.

En matière de gouvernance économique et refonte législative et réglementaire les participants à l'atelier ont mis l'accent sur :

- 1- La nécessité d'assurer une stabilité et une cohérence du cadre législatif et réglementaire régissant l'investissement ;
- 2- Renforcer la coordination entre les institutions en charge de l'investissement afin d'assurer une intervention publique cohérente et efficiente ;
- 3- La mise en place d'un cadre de coordination permanent entre le secteur de l'agriculture et le secteur de l'industrie à l'effet d'accompagner le développement de la filière agroalimentaire à titre d'exemple ;
- 4- La mise en place d'un dispositif d'évaluation des politiques publiques engagées en matière de développement industriel ;
- 5- Mise en place des systèmes d'informations économiques et une cartographie des entreprises et des potentialités d'investissement comme outil d'aide à la prise de décision et moyen d'évaluation des politiques publiques ;
- 6- Révision du rôle et les prérogatives du conseil national de l'investissement ;
- 7- Révision du code du travail pour une meilleure performance économique et une équité sociale ;
- 8- L'optimisation des procédures réglementaire à travers le concept smart régulation ;
- 9- Renforcer la concertation en prévision de l'élaboration du nouveau code de l'investissement et s'inscrire dans une démarche inclusive et participative.

En matière de développement des filières industrielles il est proposé ce qui suit :

- A. Des mesures à court terme sont préconisées à l'effet de surpasser des contraintes administratives notamment en ce qui concerne :

- 1- Le respect des dispositions réglementaires en termes de délais de traitement des demandes d'agrément et autres autorisations administratives.
- 2- Faciliter l'octroi des autorisations pour l'ouverture de bureau de liaison à l'étranger dans le cadre de l'appui à l'export ;
- 3- Révision de la réglementation de charge notamment sur le volet des sanctions pénales à l'encontre des exportateurs ;
- 4- Dans le cadre du renforcement du capital humain et la qualification des ressources dans les différentes activités industrielles, il a été recommandé le développement de programmes de formation adaptés aux besoins des industriels en collaboration avec les secteurs de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur afin d'établir des passerelles entre les entreprises et le monde de la recherche et de la formation ;
- 5- La réduction des délais d'octroi des autorisations pour l'approvisionnement en produits sensibles considérés comme intrant dans différentes branches d'activités.

Et afin d'encourager la transformation digitale dans les entreprises, il est recommandé de procéder à :

- 1- L'organisation de la filière des professionnelles du numérique et l'identification des chaînes de valeurs ainsi que son encadrement ;
- 2- Qui ouvre droit aux appuis publics en matière d'accompagnement et d'incitations. Dans le cadre du plan de transformation numérique et l'accompagnement des entreprises dans la transition numérique il est proposé la mise en place du passeport digital ;
- 3- La révision et la redéfinition du régime fiscal applicable sur le logiciel et le séparer du régime fiscal lié aux services ;

- 4- Alléger les tarifs douaniers et supprimer la taxe intérieure de consommation appliquée sur les équipements informatiques jugés actuellement trop élevé en vue d'encourager la transition numérique.

B. A moyen terme il est préconisé les mesures suivantes :

- 1- Renforcer l'infrastructure logistique nécessaire au développement industriel notamment dans les zones enclavées ;
- 2- Appuyer et développer l'approche cluster dans une optique d'amélioration de la compétitivité des filières ;
- 3- Afin de développer le marché de la sous-traitance il a été demandé au ministère de l'industrie de promouvoir les industries auxiliaire et primaires ex : mécanique de précision, digital auprès des grand donneurs d'ordre nationaux ;
- 4- Promouvoir la recherche et développement au niveau des entreprises par l'implication des centres et laboratoires de recherche universitaires.

En conclusion, il est à rappeler que l'aboutissement du développement industriel algérien ne peut se réaliser sans une chaîne économique complémentaire, nécessitant l'implication de tous les acteurs, administrations, acteurs économiques et partenaires sociaux, et toute défaillance d'une ou des parties citées interrompra sa réalisation et prolongera la période d'incubation. La capitalisation de l'expérience passée nous évitera la répétition des mêmes erreurs et réduira le temps à réaliser nos objectifs et nos défis.